

2024/25/03/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.


Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan, GOUJARD Laurine à BOURLÈS Christophe.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 14/03/2024	Reçu en Préfecture de VANNES le 04/04/2024
Convocation affichée le : 19/03/2024	Publié ou notifié le 04/04/2024
<u>Nombre de Conseillers</u> :	Certifié exécutoire le 08/04/2024
En exercice : 27	A GOURIN, le 08/04/2024...
Présents : 24	Le Maire,
Procuration (s) : 3	Hervé LE FLOC'H



10- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des attributions de compensation pour l'année 2024.

VILLE	AC initiales	AC 2023	AC négative 2023	Déduction charges ADS 2022	Déduction charges ADS 2023	Différence charges ADS	Charges SIG 2022	Charges SIG 2023	Différence charges SIG	Charges micro-crèches 2020	Charges micro-crèches 2021	Différence charges MC	Charges site internet	AC 2024
GOURIN	1 259 849	1 217 618		11 742	12 852	1 110	3 824	4 196	372					1 216 136



Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 056-215600669-20240325-D2024250310-DE

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

APPROUVE le montant des attributions de compensation 2024.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 25 mars 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Le secrétaire de séance,

Christophe BOURLÈS.